

EXPLICATIONS DU ROADBOOK D'UNE BALADE AUTOMOBILE ET MOB'MOTO

Sur cette page, nous allons vous donner toutes les explications pour participer à notre balade sur roadbook.



SOMMAIRE

- LE ROADBOOK
- EXEMPLE D'UNE LIGNE DE ROADBOOK
- LES PICTOGRAMMES
- LES AFFAIRES INDISPENSABLES A PRENDRE POUR LES VOITURES
- LES AFFAIRES INDISPENSABLES A PRENDRE POUR LES MOB'MOTO
- LES POINTS DU REGLEMENT IMPORTANT POUR LES VOITURES
- LES POINTS DU REGLEMENT IMPORTANT POUR LES MOB'MOTO



LE ROADBOOK

Pour un équipage n'ayant jamais eu de roadbook dans les mains, la première difficulté est de comprendre son fonctionnement.


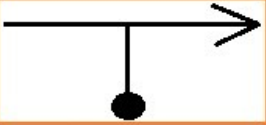
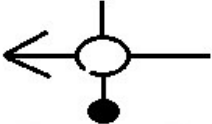
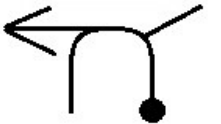


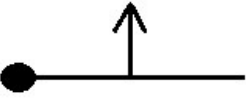
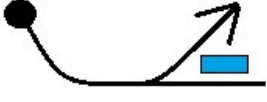

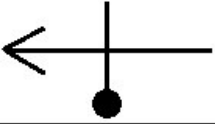

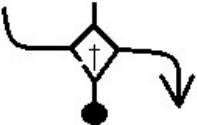

Tout d'abord il faut savoir que nous ne prenons jamais en compte sur un roadbook :

- Les routes interdites
- Les voies privées
- Les voies sans issue signalées
- Les sens interdits
- Les entrées de supermarché ou lieu privé
- Les parkings indiqués
- Les chemins de terre.

Un roadbook n'est rien d'autre qu'un cahier de route avec toutes les descriptions détaillées sous forme de tableau. Il vous permet de parcourir le parcours secret créé par l'organisation.

Chaque ligne du roadbook décrit un point marquant du trajet, par exemple :

- une intersection
- une curiosité locale
- un point dangereux.

N ^o	INTERSECTION	Km partiel	INFOS	SECOURS	
		Km cumul			
1		00.000	NUMERO DE CASE		
		00.000			
2		00.230	INTERSECTION. ON ENTRE PAR LE POINT ET ON SORT PAR LA FLECHE.		
		00.230			
3		11.070	KILOMETRAGE ENTRE DEUX INTERSECTIONS		
		11.300			
4		08.260	KILOMETRAGE DEPUIS LE DEPART		
		19.560			
5		00.510			
		20.070			
6	RAON L'ETAPE	00.750			PORTE DE SECOURS EN CAS DE PERTE D'UN EQUIPAGE
		20.820			
7		12.180	VUE SUR LE LAC DES PERCHES AU KILOMETRE 02.350		
		32.000			
8		01.230	INFORMATIONS TOURISTIQUE ET DE DANGER		
		33.230			
9		03.600		PORTE DE SECOURS	
		36.830			
10	CELLES SUR PLAINE	14.130		ENTREE DE CELLES SUR PLAINE SUR LA D8 DIRECTION RAON SUR PLAINE	
		50.960			
11		16.060			
		57.020			
12		00.730	ATTENTION PETITE ROUTE	PORTE DE SECOURS PAGE SUIVANTE	
		57.750			
13		05.630			
		63.380			
14		08.300			
		71.680			

Chaque ligne contient au minimum cinq colonnes.

- **La colonne n°1** vous indique le numéro de la case où vous êtes. Les numéros se suivent de bas en haut.

- **La colonne n°2** est une représentation de l'endroit où vous êtes, vous indiquant la direction à suivre. On rentre toujours par le point et on sort toujours par la flèche.

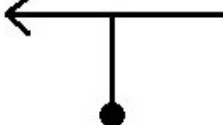
- **La colonne n°3** regroupant les kilométrages partiels et les kilométrages cumulés. Le kilométrage partiel est la distance qui sépare 2 lignes du roadbook. Le kilométrage cumulé est la totalité de la distance parcourue depuis le point de départ.

- **La colonne n°4** vous donne des indications, des observations ou d'autres informations.

- **La colonne n°5** vous donne les points de secours en cas d'égarment.

EXEMPLE

- **LIGNE D'UN ROADBOOK.** (représentation du carrefour simplifié avec la direction indiquée en sachant que l'on rentre toujours par le point et que l'on sort toujours par la flèche)

67		0.270	EN FACE DE VOUS IL Y A UN MOULIN EN FONCTION.
		29.620	

SECOURS
INDIQUER SUR PAGE
SUIVANTE












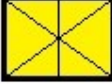
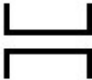


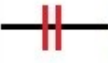










LES PICTOGRAMMES

Les pictogrammes sont les représentations d'objets urbains ou d'indications qui vous permettent de vous repérer sur votre roadbook.

Voici la liste des pictogrammes présents dans les roadbooks :

PICTOGRAMMES DU ROADBOOK

	DIRECTION A SUIVRE		PISTE CYCLABLE
	FONTAINE		CHEMIN DE TERRE
	BORNE INCENDIE		FEUX TRICOLORES
	BATIMENT DIVERS		EGLISE
	CIMETIERE		CALVAIRE
	CIMETIERE MILITAIRE		TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE
	PONT		MONUMENT AUX MORTS
	ANTENNE		ROUTE A NE PAS PRENDRE
	OBJET DIVERS INDIQUE DANS CASE INFOS		PLACE
	CHAPELLE		ARBRE
	CHEMIN DE FER		RESERVE D'EAU
	DANGER		STATION ESSENCE

LES AFFAIRES INDISPENSABLES A PRENDRE

Afin de gérer au mieux une balade automobile par roadbook, il est préférable que vous ayez un minimum d'équipement.

POUR LES VOITURES

- **8 VENTOUSES** : Cela permettra d'accrocher les 2 plaques de l'événement qui doivent être visibles.



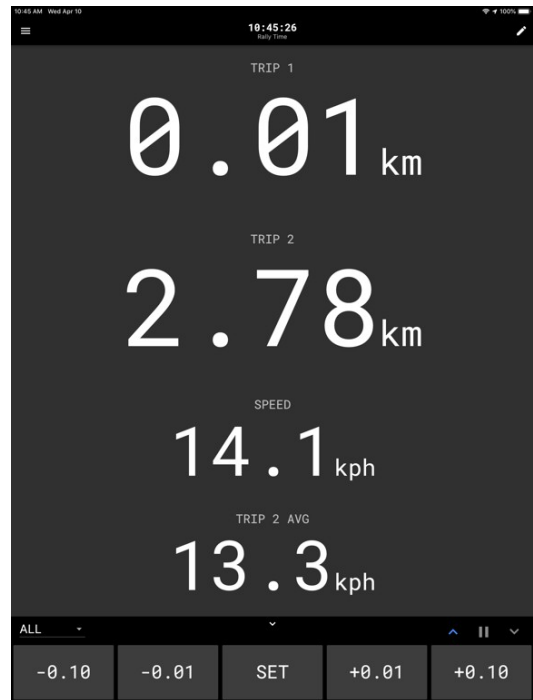
- **STYLO** : Cela permettra de rayer les lignes passées du roadbook pour éviter toutes confusions.
- **UN SOUS MAIN** : Cela permettra de poser le roadbook pour pouvoir écrire. Il ne faut jamais oublier que dans une voiture ça bouge !



- **UN SUPPORT PORTABLE**
- **CHARGEUR DE PORTABLE**



- **APPLICATION TRIPMETER**, Dans votre fournisseur d'application il suffit de taper dans la barre de recherche « **TRIPMETER** ». Les applications fonctionnent en mode avion pour économiser de la batterie mais il faut absolument que le GPS de votre portable soit activé.



POUR LES MOB'MOTO

- **1 POCHEE PLASTIQUE** : Cela permettra de protéger votre road-book en cas de pluie.

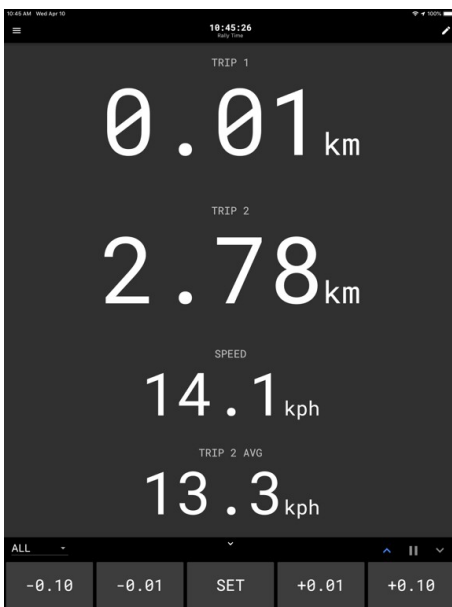
- **STYLO** : Cela permettra de rayer les lignes passées du roadbook pour éviter toutes confusions.



- **UN SUPPORT PORTABLE GUIDON** : Même si le road-book est très bien détaillé et précis. Il est préférable d'avoir l'application TRIPMETER en route.



- **APPLICATION TRIPMETER** : Dans votre fournisseur d'application il suffit de taper dans la barre de recherche « **TRIPMETER** ». Les applications fonctionnent en mode avion pour économiser de la batterie mais il faut absolument que le GPS de votre portable soit activé.





LES POINTS DU REGLEMENT IMPORTANT POUR LES VOITURES

Article 4 : Voitures autorisées

- **B4.1** - Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est **49**, immatriculées, assurées et à jour de contrôle technique.
- **B4.1.1** – Tous les véhicules sont acceptés.
- **B4.1.2** - Tous les types de véhicules pouvant transporter légalement deux personnes l'une à côté de l'autre, possédant au minimum trois roues sont autorisés. (Dérogation possible sur demande)
- **B4.2** -Les véhicules acceptés **ne sont pas limités par un critère d'âge.**

Article 6 : Droits d'engagement

- **B6.1** - Pour un équipage de deux personnes l'engagement est de 80€ et comprend :
 - Les frais administratifs
 - Le roadbook
 - Inscription au championnat NARE CUP
 - 1 plaque de l'épreuve
 - Le jeu de numéro de participant
 - 2 viennoiseries pour le petit-déjeuner
 - 2 casse-croute du midi complet (2 casse-croute, 2 fruits, 2 sodas, 2 bouteilles d'eau)
 - Les récompenses (coupes, trophées, médailles)
 - 2 tickets boissons de consolation lors de l'arrivée.
- **B6.2** - Pour un accompagnant supplémentaire l'engagement est de 15€ et comprend :
 - Les frais administratifs
 - 1 viennoiserie pour le petit-déjeuner
 - 1 casse-croute du midi complet (1 casse-croute, 1 fruit, 1 soda, 1 bouteille d'eau)

- 1 ticket boisson de consolation lors de l'arrivée.

Article 7 : Frais d'annulation et de désistement

- **B7.1** - Les droits d'engagement seront retournés :
 - En cas de désistement avant les encaissements des engagements (Accepté 31 jours avant le début de la manifestation)
 - Aux candidats dont l'engagement aura été refusé. (Retourné immédiatement par voie postale à l'adresse du chèque).
- **B7.1.1** - Lorsque la confirmation d'engagement a été envoyée à un concurrent, l'association encaissera l'engagement et ne se soumettra à **AUCUN REMBOURSEMENT**. C'est au concurrent de prévenir de son indisponibilité en temps et en heure.
- **B7.1.2** - Dans tout autre cas contraire à l'article 7.1 du règlement, l'organisation ne se soumettra à aucun remboursement.

Article 10 : Plateaux et remorques

- **B10.1** - Les plateaux ou remorques peuvent être garés à proximité du parking de départ aux risques et périls de leurs propriétaires et ne doivent pas gêner le parc concurrent.

Article 11 : Application du règlement

- **B11.2** - Signer le bulletin d'inscription et/ou participer à la balade signifie que le participant accepte le présent règlement.
- **B11.3** - Il est obligatoire d'être deux personnes minimum pour faire un équipage (Pilote et Copilote)

Article 12 : Informations

- **B12.1** - Il y a possibilité de trouver sur le site internet **WWW.AUTO-RAON.CLUB** :
 - Les inscriptions et règlements de nos balades
 - La description d'un roadbook
 - Les applications de "Trip" à télécharger
 - Les galeries photos des épreuves passées
 - Les sorties de l'association
- **B12.2** - Pour toute question nous sommes à votre écoute : navigationauto.raonletape@gmail.com



LES POINTS DU REGLEMENT IMPORTANT POUR LES MOB'MOTO

Article 4 : Mobylettes et Motos autorisées

- **BM4.1** - Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est **49**, autorisés de circuler sur la voie publique et assurées.
- **BM4.1.1** – Toutes les **MOBYLETTES (-50cc) avant le 12/12/1995 inclus** sont acceptées.
- **BM4.1.2** – Toutes les **MOTOS (+50cc) avant le 12/12/1980 inclus** sont acceptées.
- **BM4.2** - Les passagés ne sont pas acceptés. (Dérogation possible sur demande)

Article 6 : Droits d'engagement

- **BM6.1** - Pour un équipage de d'une personne l'engagement est de **40€** et comprend :
 - Les frais administratifs
 - Le roadbook
 - 1 plaque de l'épreuve
 - 1 autocollant souvenir
 - 1 petit-déjeuner (Café, jus d'orange et viennoiserie)
 - 1 casse-croute du midi complet (casse-croute, fruit, soda, bouteille d'eau)
 - **BM6.2** - Pour un accompagnant supplémentaire l'engagement est de **15€** et comprend :
 - 1 petit-déjeuner (Café, jus d'orange et viennoiserie)
 - 1 casse-croute du midi complet (casse-croute, fruit, soda, bouteille d'eau)
- (ATTENTION A L'ARTICLE ● **BM4.2**)

Article 7 : Frais d'annulation et de désistement

- **BM7.1** - Les droits d'engagement seront retournés :
 - En cas de désistement avant les encaissements des engagements (Accepté 31 jours avant le debut de la manifestation)
 - Aux candidats dont l'engagement aura été refusé. (Retourné immédiatement par voie postale à l'adresse du chèque).
- **BM7.1.1** - Lorsque la confirmation d'engagement a été envoyé à un concurrent, l'association encaissera l'engagement et ne se soumettra à **AUCUN REMBOURSEMENT**. C'est au concurrent de prévenir de son indisponibilité en temps et en heure.
- **BM7.1.2** - Dans tout autre cas contraire à l'article 7.1 du règlement, l'organisation ne se soumettra à aucun remboursement.

Article 10 : Parking, plateaux et remorques

- **BM10.1** - Les participants ont une place réservée pour les voitures, plateaux ou remorques à proximité du parking de départ. L'emplacement est réservé par numéro de participant.

Article 11 : Application du règlement

- **BM11.2** - Signer le bulletin d'inscription et/ou participer à **BALADE MOB'MOTO VOSGIENNE 2024** signifie que le participant accepte le présent règlement.

Article 12 : Informations

- **BM12.1** - Il y a possibilité de trouver sur le site internet **WWW.AUTO-RAON.CLUB** :
 - Les inscriptions et règlements.
 - La description d'un roadbook

- Les applications de "Trip" à télécharger
- Les galeries photos des épreuves passées
- Les sorties de l'association

● **BM12.2** - Pour toute question nous sommes à votre écoute :
navigationauto.raonletape@gmail.com

